



**COMMISSION COMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITE
AUX PERSONNES HANDICAPEES
(CCAPH)**

**RAPPORT N° 8
(2018-2019)**

I – Données générales

1) Conformément à l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune a mis en place une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH).

2) L'arrêté n° 134 du 29 janvier 2016 a modifié la composition de la CCAPH comme suit :

- *Représentants de la Commune*

Madame Sylvie FLATTOT, Adjointe à la Solidarité et à la Coordination sociale

Monsieur Maurice PITHOIS, Adjoint à la Sécurité, à l'Accessibilité, à la Circulation et à la Prévention des risques

Monsieur Jean LEMOINE, Adjoint aux Travaux, aux Energies, aux Eaux et à l'Environnement

- *Représentante d'associations d'usagers*

Madame Florence GALBRUN, de Guichen

3) La Commission s'est réunie **une fois en 2018**.

II – Voirie et espaces publics

Suite à l'approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) par le Conseil municipal le 18 décembre 2012, la 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée sur 2014. Ces travaux, dont la mise en œuvre a été suivie par la Commission, consistaient à rendre accessibles les tronçons suivants :

- A GUICHEN : avenue du Général de Gaulle, chemin des Callunes, partie de la rue du Commandant Charcot, partie de la rue de Fagues, allée piétonne partant de la rue de Fagues et menant à la halte-garderie/crèche
- A PONT-REAN : rue de Redon, du cimetière à l'église – ce qui a permis de rendre accessible l'arrêt de car près de la pharmacie – et rue de Louvain jusqu'au parking des écoles

La Commission avait également décidé que les tranches suivantes de travaux devaient être couplées avec les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public appartenant à la Commune (mise en adéquation du PAVE avec l'accessibilité des ERP communaux). Egalement, la mise en accessibilité de la voirie doit être prévue à chaque fois qu'une rue est aménagée.

C'est ainsi, que suite aux travaux d'aménagement de la rue du Général Leclerc en 2018, 970 ml de cheminements piétons ont été rendus accessibles.

En 2019 :

- **Les travaux de mise en accessibilité de la Trésorerie ont permis de reprendre le pavage devant le bâtiment**
- **Le cheminement piéton entre la billetterie et les tribunes de football a fait l'objet de travaux**

III – Cadre bâti – Etablissements recevant du public

1) ERP appartenant à la Commune

A) Point de situation à mi-parcours, soit au 31 décembre 2018

L'arrêté du 14 septembre 2018 relatif au suivi de l'avancement des agendas d'accessibilité programmée impose un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda à la moitié de la durée de l'agenda d'accessibilité programmée.

Pour la Commune, ce point de situation a été fait au 31 décembre 2018.

Le document correspondant est joint en annexe n° 1.

B) Point de situation au 31 décembre 2019

Etat d'avancement des ERP inscrits dans l'Ad'AP communal

- **Ile Ô Mômes (2 bâtiments) : ACCESSIBLE** - La demande d'autorisation de travaux avait été déposée. Les travaux sont terminés. Il reste à établir et transmettre l'attestation de levée de prescriptions.
- **Agence postale de Pont-Réan** : La demande d'autorisation de travaux n'a pas été déposée. Des travaux ont été réalisés. Il reste à faire la signalétique intérieure.
↪ Décision de la Commission : ne pas faire la signalétique, compte tenu de la configuration des locaux - ACCESSIBLE
- **Anciens vestiaires foot (à côté du local jeunes)** : La demande d'autorisation de travaux n'a pas été déposée. Il faut solliciter une dérogation pour ne pas rendre ces vestiaires accessibles aux fauteuils roulants, au profit des vestiaires tribunes. Les luminaires ont été changés en 2019. Il reste à faire la signalétique intérieure et extérieure.
↪ Décision de la Commission : ne pas faire la signalétique, compte tenu de la configuration des locaux.
- **Bibliothèque de Pont-Réan** : La demande d'autorisation de travaux n'a pas été déposée. Des travaux ont été réalisés. Il reste à faire la signalétique intérieure.
↪ Décision de la Commission : ne pas faire la signalétique, compte tenu de la configuration des locaux - ACCESSIBLE
- **Crèche/halte-garderie Les Petits Mousse** : La demande d'autorisation de travaux n'a pas été déposée. Une partie des travaux avait déjà été réalisée les années précédentes. Compte-tenu de la transformation de cet équipement en structure multi-accueil, de gros travaux vont être effectués en 2020. La mise en accessibilité sera intégrée dans l'opération.
- **Ecole élémentaire Charcot** : La demande d'autorisation de travaux n'a pas été déposée. Des travaux ont été réalisés. Il reste le retrait du boîtier d'appel qui sera fait avec la pose du visiophone en 2020.
- **Ecole maternelle Charcot : ACCESSIBLE** - La demande d'autorisation de travaux n'a pas été déposée. Les travaux sont terminés.

- **Classe modulaire** dans école maternelle Charcot (**ex-Les Petits Bouchons**, utilisée pour l'ALSH en 2019) : Des travaux d'enrobé et de signalétique ont été faits en 2019. Il reste à déplacer le local ménage qui est actuellement dans les toilettes PMR.
- **Eden** : Le bâtiment sera démolie donc pas de mise en accessibilité.
- **Eglise de Guichen** : La demande d'autorisation de travaux n'a pas été déposée. Des travaux ont été réalisés. Il faut solliciter une dérogation pour ne pas mettre de bande de guidage au sol et une autre pour ne pas mettre de commande d'éclairage artificiel, compte tenu de la nature du bâtiment.
 - ↳ *Demande de la Commission : mettre une affiche à destination du public signifiant la possibilité d'installer la rampe prévue pour l'accès par la porte sud.*
 Une nouvelle problématique d'accessibilité a été créée au niveau de la porte sud avec le transfert du sas de la grande porte d'entrée pour limiter l'entrée du froid et du vent. Elle n'existait pas lors de la rédaction de l'Ad'AP.
- **Eglise de Pont-Réan** : La demande d'autorisation de travaux n'a pas été déposée. Des travaux ont été réalisés. Il reste à revoir l'accès principal et la porte du sas.
- **Espace Galatée : ACCESSIBLE** - La demande d'autorisation de travaux avait été déposée. Les travaux sont terminés. Il reste à établir et transmettre l'attestation de levée de prescriptions suite à la visite de réception du 26 novembre 2018.
- **Groupe scolaire Les Callunes – Partie accueil : ACCESSIBLE** - Les travaux sont terminés. Des visiophones ont été posés aux entrées maternelle et élémentaire en 2019. Il reste à établir et transmettre l'attestation d'accessibilité.
- **Groupe scolaire Les Callunes – Extension de la partie restaurant : ACCESSIBLE** – Il reste à déposer la DAACT.
- **Groupe scolaire Les Callunes – Extension de la partie maternelle : ACCESSIBLE** - Les travaux sont terminés. L'attestation d'accessibilité a été réclamée à QUALICONSULT. Il reste à établir et transmettre l'attestation de levée de prescriptions, et à déposer la DAACT.
- **Groupe scolaire Marcel Greff** : La demande d'autorisation de travaux n'a pas été déposée. Des travaux ont été réalisés. Il reste à effectuer le changement du bureau du directeur ou la réorganisation du bureau.
 - ↳ *Décision de la Commission : prévoir de recevoir les personnes dans une pièce accessible pour rencontrer le directeur - ACCESSIBLE*
- **Les Halles : ACCESSIBLE** - La demande d'autorisation de travaux n'a pas été déposée. Les travaux sont terminés.
- **Local associatif Le Triskell : ACCESSIBLE** – Les travaux sont terminés. L'attestation de levée de prescriptions a été transmise.
- **RASED (à l'étage de l'école Charcot dans l'ancien logement de fonction du directeur)** : Il faut solliciter une dérogation pour ne pas rendre l'établissement accessible compte tenu de sa configuration et du coût que cela engendrerait.

- **Restaurant scolaire municipal Marcel Greff** : La demande d'autorisation de travaux n'a pas été déposée. Des travaux ont été réalisés. Il reste à supprimer les deux ressauts d'accès à l'établissement.
- **Restaurant scolaire municipal Charcot** : La demande d'autorisation de travaux n'a pas été déposée. Des travaux ont été réalisés. Il faut solliciter une dérogation pour la pente de la desserte à plateaux.
- **Trésorerie : ACCESSIBLE** - La demande d'autorisation de travaux n'a pas été déposée. Les travaux sont terminés.
 ↪ *Décision de la Commission : ne pas déposer l'autorisation de travaux dans l'attente des travaux prévus par l'Etat pour l'agrandissement des bureaux, qui feront eux-mêmes l'objet du dépôt d'une demande d'autorisation de travaux par l'Etat.*
- **Vestiaires tribunes foot** : La demande d'autorisation de travaux n'a pas été déposée. Des travaux ont été réalisés. Il reste à ajouter une tablette au bureau des inscriptions et à matérialiser six emplacements PMR au niveau des tribunes.
 ↪ *Décision de la Commission : matérialiser les six emplacements PMR par des plaquettes.*

Les **autres ERP** inscrits dans l'Ad'AP font l'objet d'une planification de travaux sur 2020 et 2021.

Etat d'avancement des ERP non-inscrits dans l'Ad'AP communal

- **Club d'Athlétisme Espace Gérard Riochet : ACCESSIBLE**
- **Espace Jeux Les Petits Bouchons : ACCESSIBLE**
- **Médiathèque Ludothèque La Chouette** : La demande d'autorisation de travaux a été déposée. Les travaux sont en cours.
- **Restaurant scolaire municipal Charcot – Cuisine centrale : ACCESSIBLE**
- **Vestiaires football - Avenue du Général de Gaulle : ACCESSIBLE**

2) Autres ERP

La Commission est destinataire des projets d'Ad'AP de tous les ERP installés sur le territoire communal ainsi que de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda.

La Commission tient à jour informatiquement la liste des ERP situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

La liste des ERP concernés, arrêtée au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019, est jointe en annexe n° 2.

IV – Cadre bâti – Logements d'habitation

En 2018, il n'y a eu aucune nouvelle opération de logements collectifs.

En 2019, deux programmes de logements ont démarré :

- Les Jardins de la Forge - 8 logements sociaux - Espacil
- Les Terrasses Saint-Martin - 21 logements privés - Groupe Ambassade